

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 6 octobre 2023  
Date d'affichage : le 6 octobre 2023  
Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12  
Votants : 13  
Dont pouvoir (s) : 1

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE DIX OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Bernard LEBOEUF, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Jean-Charles DUPONT, Frédéric BESNARD, Alain LOEB, Françoise DESABAYE, Elodie DESABAYE et Pascal SCHWARTZ.

**Absents excusés** : Chantal QUERNIARD, Françoise COHAN et Jean-Luc ENJALBERT.

**Pouvoirs de** : Chantal QUERNIARD à Pascal SCHWARTZ

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance**: Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

### **Versements des subventions aux associations exercice 2023**

Vu le Code des Communes et notamment l'article L.212-1,

Vu le budget relatif à l'exercice 2023,

Considérant le rôle des associations « loi 1901 »,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire qui présente les demandes de subventions des associations, qui sont votées successivement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2023, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

**PRECISE** que cette dépense est prévue au budget primitif de l'exercice 2023 au code article 65748.

ASSOCIATIONS	Subventions Accordées 2023	Voix CONTRE	Voix POUR	Abstention(s)	Ne participe Pas Au vote
ANCIENS COMBATTANTS (FNCPG-CATM TOE et veuves)	250,00 €	0	13	0	
AMSE (Amis des monuments et sites de l'Eure)	50,00 €	0	13	0	
APURE	150,00 €	0	12	1	
ATELIER ARTS PLASTIQUES	250,00 €	0	13	0	
CLUB Séniors du Vauvray	500,00 €	0	8	4	1
COOP École Publique "Des Coteaux"	800,00 €	0	13	0	
COOP École Publique "Jean Recher"	1 200,00 €	0	13	0	
DANSE HARMONIE	50,00 €	0	13	0	
I.M.A (Initiation Musique Amateurs)	1 000,00 €	0	12	0	1
JUDO DES 2 RIV	500,00 €	0	13	0	
LABELLE SPORT	50,00 €	1	11	1	
RCMDV Foot	2 000,00 €	0	11	1	1
SAINT PIERRE POUR TOUS	350,00 €	0	11	1	1
SOUVENIRS FRANCAIS	50,00 €	0	13	0	
TEMPS LIBRE	600,00 €	0	13	0	
UCA (union commerciale et artisanale)	1 200,00 €	0	13	0	
Fondation du patrimoine	100,00 €	0	13	0	
Ma'Zumba	50,00 €	0	13	0	
Marguerite	150,00 €	0	13	0	
Amour de nos 4 pattes	100.00€	0	13	0	
Chorale Imaginaire	50,00 €	0	11	2	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS EXERCICE 2023</b>	<b>9 450 €</b>				

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception transmis en préfecture le

027-212705982-20231010-RR05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2023

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.